



UP&PRO Université de Poitiers

[#]

Valider ses acquis de l'expérience (VAE)

QUI PEUT FAIRE UNE VAE ?

Toute personne disposant d'un an d'expérience à temps plein (activité continue ou non, avec le diplôme visé (sans condition d'âge, de niveau ou de statut) :

salarié en CDI, CDD ou intérimaire...

non-salarié : membre d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant, conjoint d'artisan ou de commerçant, travailleur indépendant...

chef d'entreprise, commerçant, travailleur indépendant, consultez l'[AGEFICE](http://www.agefice.fr/) [http://www.agefice.fr/] des professions libérales (hors médecin) le [FIF PL](http://www.fifpl.fr/) [http://www.fifpl.fr/] et/ou le [Portail VAE des professions libérales](http://portailvae.actalians.fr/index.php) [http://portailvae.actalians.fr/index.php].

agents de la fonction publique d'état [

<http://www.arftlv.org/Fiches-techniques/Formation-des-salaries-et-financement/509/Droit-individuel-formation-des-agents-Etat-DIF/>, [hospitalière](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3080) [https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3080] ou [territoriale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3040) [

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3040>], titulaire ou non

[demandeur d'emploi](http://www.pole-emploi.fr/candidat/je-valide-mes-acquis-@/index.jspz?id=77279) [http://www.pole-emploi.fr/candidat/je-valide-mes-acquis-@/index.jspz?id=77279], indemnisé ou non, cadre en recherche d'emploi.

bénévole ayant une expérience associative, syndicale, sociale.

DANS QUEL BUT ?

Obtenir un diplôme de l'Enseignement supérieur analyser votre parcours.

Valoriser ses acquis de l'expérience.

Sécuriser son parcours professionnel

Accroître ses possibilités d'évolution professionnelle

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Un conseiller d'UP&Pro vous informe et vous accompagne dans la réalisation de votre projet VAE. Il est garant des attentes des membres de jury VAE et expert en matière de :

Méthodologie rédactionnelle

Identification et analyse des compétences en lien avec le diplôme

Il vous propose :

Un accompagnement qualitatif (90% de validation totale et partielle)

Un suivi individualisé: fréquence des entretiens, objectifs personnalisés,...

Il assure également le relais entre vous, les équipes enseignantes, la composante pédagogique et le jury.

[Les étapes de la VAE - Infos pratiques \[PDF - 636 Ko\]](#) [

http://uppro.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273346570&ID_FICHE=484291&INL]

Pour toute démarche de VAE, vous devez dans un premier temps télécharger et compléter le : [Livret de recevabilité \[PDF - 650 Ko\]](http://upro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/livret-recevabilite_1515746552179-pdf?INLINE=FALSE) [http://upro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/livret-recevabilite_1515746552179-pdf?INLINE=FALSE]

Contact : up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr [javascript:melA('up-pro.vae-re','','univ-poitiers.fr');]

LE FINANCEMENT DE LA VAE

Il existe différents dispositifs pour financer une VAE ((aide privée, aide publique, le congé VAE, le DIF, autres situations).

[Toutes les informations nécessaires](#) [

<http://www.arftlv.org/Fiches-techniques/Formation-creation-entreprise-et-validation-des-acquis/535/Aides-financieres-VAE-Region-Polk>].

VOUS HÉSITEZ ET VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS ?

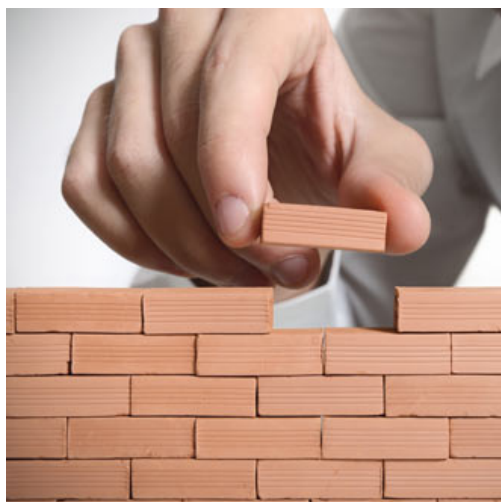
Contactez le Point Information Conseil Poitou-Charentes : [Horizon](#) [

<http://www.horizon-info.org/Poitou-Charentes/FormulaireLigneHorizon.html>] Agence régionale de la Formation Tout au Long de la Vie

Contactez un [Point Relais Conseil](#) [<http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc>] (PRC) : conseil et information sur la VAE

Le diplôme que vous avez choisi n'est pas dispensé par l'Université de Poitiers : consultez le [Répertoire des organismes valideurs et liens utiles \[PDF - 350 Ko\]](#) [

http://upro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/selon-le-diplome-choisi_1484579427291-pdf?INLINE=FALSE].



Dépôt des dossiers VAE :

Possible tout au long de l'année.

Sessions de jurys :

3 sessions de jurys par an :

Février, avril/Mai et Septembre/Octobre.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr